

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale
Sud Luberon

Séance du 23 octobre 2025

Date de convocation : 14 octobre 2025
Date d'affichage : 14 octobre 2025

Nombre de membres :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 27
Nombre de voix exprimé : 36

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-trois octobre,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la commune de La Bastideonne, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRNOVITCH, Président,

**Objet de la délibération n°2025-100
Approbation des Tarifs du camping des chênes verts hors saison**

Rapporteur : Jean-Marc BRABANT

Présents :

Robert TCHOBDRNOVITCH, Geneviève JEAN, Jean-Marc BRABANT, Catherine SERRA, Karine MOURET, Rose-Marie DUMONTIER, Jacques NATTA, Séverine MAUGAN-CURNIER, Emma LEON, Alain GOUIRAND, Joëlle RICHAUD, Eve MAUREL, Jean-Louis ROBERT, Alain DE VILLEBONNE, Mylène GARCIN, Marc DUVAL, Valérie GRANGE, Samantha KHALIZOFF, Alain GUEYDON, Jacques DECUIGNIERES, Jean-Luc BOREL, Romain BRETE, Mariane DOMEIZEL, Franck LAROCHE, Richard ROUZET, Jean-Paul GROUILLER, Serge ROBIN.

Procurations :

Géraud DE SABRAN PONTEVES donne procuration à Mylène GARCIN,
Josiane PANATTONI donne procuration à Jacques NATTA,
Gregory RISBOURG donne procuration à Geneviève JEAN,
Marc JAUBERT donne procuration à Valérie GRANGE,
François BONNET donne procuration à Alain GOUIRAND,
Nicolas SALERNO donne procuration à Séverine MAUGAN-CURNIER,
Nathalie LEBOUC donne procuration à Joëlle RICHAUD,
Bernadette VITALE donne procuration à Robert TCHOBDRNOVITCH,
Josianne MAURIN donne procuration à Jean-Louis ROBERT

Absents et excusés :

Philippe EGG, Emilie BASTIE, Anne-Marie DAUPHIN, Céline ALARCON, Pierre AUBOIS.

Monsieur Jacques DECUIGNIERES est nommé secrétaire de séance

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2025-052 du 27 mai 2025 relative à l'acquisition du camping des Chênes Verts par COTELUB ;

Vu le contrat de location saisonnière conclu avec un opérateur privé du 01 juillet au 30 octobre 2025 ;

Considérant ce qui suit :

La Communauté de communes du Sud Luberon a acquis le camping des chênes verts en juillet 2025. Jusqu'au 30 octobre 2025, l'exploitation touristique du camping a été confiée à un opérateur privé en vertu d'un contrat de location saisonnière.

À l'issue de cette période d'exploitation, le site entre en période d'hivernage et les installations sont fermées au public.

La collectivité bénéficiera ainsi directement du versement de loyers par les titulaires des contrats annuels (location d'emplacement, contrats d'hivernage dit « garage mort » pour caravanes, etc.).

Afin d'assurer la régularité juridique et comptable de la perception de ces loyers pendant la période de fermeture saisonnière, il convient de fixer les montants des loyers et de déléguer les pouvoirs nécessaires au Président afin d'en assurer le recouvrement.

Le montant prévisionnel des recettes (pour 6 mois) est de 14 750 €.

Les contrats conclus par l'ancien propriétaire seront actualisés.

Afin d'assurer la perception des loyers durant la période de non exploitation du camping des chênes par un gestionnaire privé, il convient de fixer les tarifs suivants :

Services	Tarifs TTC
Emplacement pour une caravane, camping-car en garage mort	25 € / mois
Emplacement annuel	2 000 € / an
Location d'un mobil'home	1 500 € / mois

Le conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver** les tarifs proposés ci-dessus pour le camping des chênes verts hors saison,
- **D'autoriser** l'imputation des recettes au budget général 2025,
- **D'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits

La délibération est adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance
Jacques DECUIGNIERES

